



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

GF/SP 084-218400034-20211129_002777-DE

Date de télétransmission : 29/11/2021

N° 002777 de réception en préfecture : 29/11/2021

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Affaires Générales -
Convention de
reversement entre
l'Université d'Avignon
et la Commune d'Apt
pour la création et la
mise en oeuvre du
Campus Connecté

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programme d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Vu, la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique »).

Vu, le cahier des charges de l'appel à projets « Campus connecté » (« l'AAP ») approuvé par un arrêté du Premier ministre en date du 15 janvier 2020.

Vu, les décisions n° 976 et 977 du 5 octobre 2020 par lesquelles la ville d'Apt a sollicité auprès de la Région Sud une subvention de fonctionnement (« Action spécifique de fonctionnement ») d'un montant de 8 800 € en vue d'acquérir et de mettre en valeur un fonds de ressources pédagogiques destiné au futur campus connecté et une subvention d'investissement d'un montant de 28 288 € en vue d'acquérir les ordinateurs portables nécessaires au bon fonctionnement du futur campus connecté.

Vu, l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021.

Vu, l'avis motivé du 16 avril 2021 de la Banque des Territoires approuvant le soutien financier du Campus Connecté à hauteur de 300 000 €.

Vu, la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « **SGPI** »), après avis du comité de pilotage, en date du 12 mai 2021,

Vu, la délibération n° 2728 du 13 juillet 2021 portant approbation de la convention de financement entre le Département de Vaucluse et la Commune d'Apt pour la mise en

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002777-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Vu, la délibération n° 2732 du 13 juillet 2021 portant création d'un emploi non permanent pour assurer les fonctions de Tuteur/Tutrice du Campus connecté du 7 juillet 2021 au 6 juillet 2024 inclus.

Vu, la délibération n° 2754 du 21 septembre 2021 portant approbation de la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et la Commune d'Apt pour la mise en œuvre du Campus Connecté.

Il est proposé ce qui suit :

La Commune d'Apt a été retenue pour l'appel à projets « Campus Connecté » pour la rentrée universitaire 2021-2022.

L'Université d'Avignon est partenaire du projet et une partie de son partenariat est financée par la subvention globale attribuée au porteur de projet. Il convient de définir les conditions et modalités de reversement de la subvention par le porteur de projet au partenaire au sein d'une convention de reversement.

Ainsi l'Université de proximité se voit attribuer une part de la subvention à hauteur de 50 000€ € qui lui sera reversée par la Commune d'Apt en tant que porteur de projet, sous réserve du versement de la Subvention par la Caisse des dépôts et consignations, selon les modalités ci-après selon l'échéancier suivant :

Novembre 2021	Septembre 2022	Septembre 2023	Septembre 2024	Septembre 2025
10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement entre la Commune d'Apt et l'Université d'Avignon, selon les modalités définies dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la convention de reversement entre l'Université d'Avignon et la Commune d'Apt pour la création et la mise en œuvre du Campus Connecté telle que mentionnée dans les pièces jointes.

AUTORISE, Madame le Maire ou le Premier adjoint à signer ladite convention avec l'Université d'Avignon et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

